

Séance du 18 Février 2013

Le dix-huit février deux mille treize, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance extraordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 12 février 2013

Date d'affichage : 26 février 2013

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. CORON Bruno (procuration Mme HENRY).

Avant de commencer la séance, Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame Florence LEROUXEL, architecte, assistée de Monsieur Frédéric LEBAS, économiste de la construction, qui viennent faire une présentation générale du projet de l'hôtel restaurant aux membres du conseil municipal.

Le projet se décompose en deux phases : une partie restaurant et une partie hôtel.

A ce jour, le comité de pilotage s'est réuni quatre fois avec l'architecte pour étudier et mettre au point les plans qui nous sont présentés.

La partie restaurant étant maintenant mise au point, il reste à affiner la partie hôtel.

L'ensemble du projet fera l'objet d'une seule demande de permis de construire qui sera déposée dans le courant du mois de mars, étant entendu que les parties hôtel et logement adjacent sont de la compétence de la communauté de communes de Canisy.

Nous reviendrons dans le détail sur le développement et la mise en œuvre de cet important projet lors des prochaines réunions du conseil municipal, notamment lorsque nous aurons reçu le permis de construire qui sera soumis à l'agrément de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Hôtel Restaurant.

Hôtel Restaurant : dépôt du permis de construire.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, approuve l'esquisse du projet Hôtel Restaurant par le maître d'œuvre et autorise Mme le Maire :

- à déposer le permis de construire du projet de réhabilitation ;
- à signer tout document concernant ce dossier.

Hôtel Restaurant : Demandes de subvention.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Hôtel Restaurant et du logement adjacent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter toute subvention concernant ce projet, près des entités compétentes (RTE, Etat, Conseil Général, ...).

Hôtel Restaurant : contrôle technique de construction.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de s'entourer des services d'un cabinet de contrôle technique de construction, cet appui permettant de mieux préparer en amont les dossiers techniques relatifs à la sécurité et l'accessibilité notamment.

Trois cabinets ont été consultés : APAVE, Bureau VERITAS et SOCOTEC. Le montant de leur proposition s'élève à :

APAVE : 5 200.00 €

Bureau VERITAS : 4 230.00 €

SOCOTEC : 3 950.00 €

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal retient le cabinet SOCOTEC de SAINT-LO pour un montant de 3 950.00 €

II. Voirie : bons de pierre

Le conseil municipal retient les propositions de la commission des chemins et attribue un total de 43 tonnes de caillou (20/40) nécessaires à l'entretien des chemins communaux.

A l'Hôtel Héliard, Monsieur LADOUCE demande l'autorisation de procéder à la pose de buses à l'entrée de son domicile sur une longueur de 18 mètres. Il propose de financer et de réaliser lui-même ces travaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame le Maire fait part de son entrevue avec Mme DELAFOSSE concernant le chemin de la Hermannièrre. De nouveau, des trous très très importants se sont formés. Elle invite la commission voirie à se rendre sur place et propose que du caillou soit mis en attendant tous travaux supplémentaires. M. PACARY va y aller.

Monsieur DUPONT invite Madame le Maire à vérifier que les cessions de chemins communaux qui ont été faites aux particuliers ont bien toutes été enregistrées au cadastre.

Monsieur LEMERRE demande si le chemin de La Blanchetièrre pourrait faire l'objet d'un revêtement *bi-couche* même s'il est entretenu régulièrement.

Monsieur ALLIX informe le Conseil Municipal qu'il y aurait également des problèmes sur le chemin des Meutières.

III. Remboursements Groupama

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un candélabre et une auge en granit ont été endommagés en octobre 2012, suite à un accident avec un véhicule survenu dans la bourgade.

Suite à l'expertise, l'assurance Groupama propose :

- un remboursement de 1 919 € correspondant aux frais de mise en sécurité et à la réparation du candélabre, déduction faite de la franchise ;

- un remboursement de 131 € correspondant à la franchise.

Il reste encore le remboursement de l'auge en granit à recouvrir.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte ces deux remboursements.

IV. Communauté de communes

Dénomination de la Communauté de communes

Mme le Maire rappelle que par arrêté en date du 06 septembre 2012, M. le Préfet de la Manche a établi le nouveau périmètre de la Communauté de communes du canton de Canisy par l'intégration de la Commune de Carantilly et a validé les nouveaux statuts.

Mme le Maire expose que l'article 1^{er} des statuts communautaires indique que la Communauté prend la dénomination « Communauté de communes du canton de Canisy ».

Compte tenu du changement de périmètre, le conseil communautaire a proposé, lors de sa réunion du 22 janvier 2013, le changement de dénomination en « Communauté de communes de Canisy ».

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce changement de nom.

Après délibération, par 11 voix pour, 1 Contre et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte ce changement de nom.

V. Communauté de communes : modification des statuts.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les réflexions actuellement menées pour adapter l'outil informatique de gestion communale aux nouvelles normes comptables et aux nécessités de dématérialisation des transmissions.

Il est pour cela envisagé d'acquérir de nouveaux logiciels dont il faudra également prévoir les financements de la formation lors de l'installation et des mises à jour dans les années à venir.

Parallèlement, des réflexions sont également menées par la Communauté de communes pour un transfert de nouvelles compétences. La prise en charge de l'acquisition des nouveaux logiciels de gestion communale, les formations lors de l'installation et les mises à jour pourraient ainsi être transférées à la Communauté, les communes disposant de la faculté de proposer le fournisseur de leur choix.

Sur proposition du Conseil de la Communauté de communes du Canton de Canisy, le Conseil Municipal est invité à accepter la modification des statuts de la Communauté de communes de Canisy par un ajout à l'article 5 ainsi rédigé :
« C16 – acquisition des logiciels de gestion communale, formations d'installation et mises à jour »

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette modification des statuts.

Questions diverses

Monsieur LEMERRE transmet au Conseil Municipal les remerciements de Monsieur Roland LEMONNIER, qui n'utilisera plus la parcelle de la commune route de Cametours.

La date du vote du budget est fixée au lundi 8 avril 2013, à 20h30.

La commission des finances se réunira le 20 mars 2013, à 20 heures.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 25 mars 2013, à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Bernard PATIN
Pierre BOURGE	Malika LEDOUX
Bruno CORON PP Marylène HENRY	Henri DUPONT
Pierrette L'ORPHELIN	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Noël BOURDON
Michel PACARY	